

Nombre de membres : 11  
afférents au Comité  
en exercice 11  
qui ont délibéré 09

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA MAIRIE DE MAGNY-LES-JUSSEY

Date de la convocation : 21/03/2024  
Date d'affichage : 04/04/2024

Séance du 28/03/2024

L'an deux mil vingt-quatre le 28 mars à 20H30, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la Présidence de GIROD Jean-Pol, Maire

PRESENTS : GIROD JP, BERGEZ D, KEBBA T, JAQUET P, BREGIER JL, CORNU MA,  
HUSSON L, JAQUET B, HUSSON P,

ABSENT NON EXCUSE : BERBRA M,  
ABSENT EXCUSE : DAROSEY C

SECRETARE DE SEANCE : CORNU MA

**Objet : Devis entretien espaces verts**

Le Maire présente les différents devis pour l'entretien annuel des espaces verts de la commune

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le devis de MD espace Vert pour la somme de 8 202.00€ TTC et autorise Monsieur le Maire à signer ce dernier.  
le Maire à signer ce dernier.

Voté avec : 09 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention

**Objet : Devis balayage voirie**

Le Maire présente les différents devis pour le balayage de la voirie communale

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le devis la SARL JAP Travaux pour la somme de 906.40 € TTC et autorise Monsieur le Maire à signer ce dernier.

Voté avec : 09 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention

## Objet : Vote des taux des taxes locales 2024

Le conseil municipal, vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du Code général des impôts, et après avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de fixer les taux pour l'année 2024 comme suit :

- Taxe d'habitation : 3.88 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 32.14 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 27.11 %

Voté avec : 09 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention

## OBJET : Subventions 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité le versement de subventions comme suit :

Organismes	Montants
ADAPEI	30€
ADMR	50€
Sapeurs pompiers de Jussey	50€
Maison des parents	50€
Souvenirs Français	50€
ADP3P	20€
Handy' up	30€
Pôle éducatif Jussey	40€

Voté avec : 10 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention

## OBJET : Vente ancienne grille du cimetière

Monsieur le Maire rappelle que la commune a fait l'acquisition d'une nouvelle grille du cimetière et propose au conseil de vendre l'ancienne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de mettre en vente l'ancienne grille du cimetière avec un prix minimum de 50€ et mandate Monsieur le Maire pour effectuer toutes démarches pour réaliser ce projet de vente.

**Objet : Refus travaux parcelle 7**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas réaliser le décloisonnement sur la parcelle 7

Voté avec : 09 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention

**Objet : Devis ONF 2024**

Le Maire présente les devis ONF 2024 pour les travaux en forêt communale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte les devis de l'ONF pour la somme de 3 740.00€ TTC

Et autorise Monsieur le Maire à signer ce dernier.

Voté avec : 09 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention

**OBJET : Vente bois parcelle 02**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de mettre en vente du bois parcelle 02. Environ 25 stères, au prix de à 6€ TTC.

**Objet : Taxe eaux usées 2024**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les tarifs de la « taxe des eaux usées » pour l'année 2024 :

**TAXE FIXE ANNUELLE D'ABONNEMENT AU SERVICE :**

- 15 € par maison raccordée ou raccordable.

**TAXE PROPORTIONNELLE AU NOMBRE DE METRES CUBES D'EAU CONSOMMES :**

- 0.50 € le mètre cube.

Voté avec : 09 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention



70320

COMMUNE DE MAGNY LES JUSSEY

Code INSEE

Commune

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de GIROD Jean Pol, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 167 241.78 €  
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de membres présents : 10  
Nombre de suffrages exprimés : 10  
VOTES : Contre 0 Pour 10

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	39 947.68 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	127 294.10 €
<u>C Résultat à affecter</u> = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	167 241.78 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-20 918.40 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	0.00 €
<b>Besoin de financement F</b>	=D+E -20 918.40 €
<b>AFFECTATION = G</b>	=G+H 167 241.78 €
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F	20 918.40 €
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	146 323.38 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>	0,00 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt : \_\_\_\_\_, subvention : \_\_\_\_\_ ou autofinancement : \_\_\_\_\_

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par GIROD Jean Pol, Maire, compte tenu de la transmission, le 28/03/2024 et de la publication le 28/03/2024.

A Magny Les Jussey, le 28/03/2024.



**OBJET : Convention avec ASA pour mise à disposition d'un nouveau circuit BLES**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande de l'ASA à savoir l'acquisition d'un nouveau circuit BLES.

Ce dernier ne pouvant être demandé et réglé que par les services de la mairie, Monsieur le Maire propose la signature d'une convention entre la commune et l'ASA pour pouvoir refacturer la mise à disposition de ce deuxième circuit à l'ASA.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la réalisation de cette convention et autorise Monsieur le Maire à signer cette dernière.

**Objet : Location local Chasse**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de l'AICA à savoir le souhait de réaliser un bail de location entre la commune et l'AICA pour le local de chasse situé sous la mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de faire une proposition de location d'une durée de 6 années à 375€ par an à l'AICA pour le local de chasse situé sous la mairie.

Le Conseil municipal mandate Monsieur le Maire afin de réaliser tous documents nécessaires à ce projet.

Monsieur le Maire et Monsieur JAQUET P étant membres de cette dernière, ils ne prendront pas part au vote.

Voté avec : 07 voix pour - 0 voix contre - 1 abstention

**OBJET : Vote Compte Financier Unique**

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du Compte Financier Unique 2023, et après en avoir délibéré, approuve ce CFU 2023 comme suit :  
(Mr le Maire ne vote pas le CFU)

Voté avec : 09 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention

**Objet : Vote budget 2024**

Le Maire présente au Conseil Municipal ses propositions pour le Budget 2024

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal votent le budget 2024 comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Recettes	293 931.00 €
Dépenses	293 931.00 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Recettes	102 273 .00 €
Dépenses	102 273.00 €

Voté avec : 10 voix pour - voix contre - abstention

Fait et délibéré à l'unanimité des membres présents les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme, le 28/03/2024

Le Maire,  
GIROD Jean-Pol

